



ASSURER L'AVENIR DE NOS ENFANTS

*Initiative préscolaire d'excellence de
l'Île-du-Prince-Édouard*



UNE ÎLE UNIE,



UN AVENIR UNIQUE



Mon gouvernement est conscient que la vision que la population a de l'avenir est intimement liée à un système d'éducation amélioré, et il y adhère. Dès leur plus jeune âge et jusqu'aux études postsecondaires les plus poussées, mon gouvernement appuiera tous les efforts déployés pour améliorer les services et programmes offerts aux Insulaires. Mon gouvernement reconnaît le rôle important joué par nos enseignants et notre personnel, tout aussi compétents que dévoués. En collaboration avec les apprenants et les familles, ils veillent à ce que chaque enfant ait l'occasion de se développer et d'exploiter son plein potentiel.

– Vers un commun effort, discours du Trône, novembre 2009

Les enfants de l'Î.-P.-É. sont en bonne santé et heureux, curieux et créatifs, enjoués et pleins d'entrain. Ils sont aimés et respectés, en plus d'être rassurés et en sécurité dans leur famille, leur foyer et leur communauté. Les enfants sont notre responsabilité collective. Ils sont appréciés pour ce qu'ils sont aujourd'hui, mais aussi en tant que parents et leaders de demain.

– Kathleen Flanagan, « Une vision pour les enfants de l'Île » dans le Rapport sur la petite enfance

ASSURER L'AVENIR DES ENFANTS DE L'ÎLE

Dans les mois et les années à venir, l'Île-du-Prince-Édouard fera un pas de géant en avant relativement à l'éducation des enfants.

De nouveaux outils de soutien sont créés, dont l'objectif fondamental est le suivant : en tant que province, nous pouvons faire davantage pour préparer les jeunes de l'Île à une vie d'instruction.

La première étape de ce processus a été la mise en place d'un programme de maternelle à temps plein au sein du système scolaire.

La prochaine étape logique de ce plan visant à améliorer l'éducation est la création d'un système qui offre du soutien aux jeunes enfants de l'Île de leur naissance jusqu'à l'âge de quatre ans, à leurs parents et à leurs éducateurs.

Le plan de l'Initiative préscolaire d'excellence réalisera

cet objectif en aidant à créer un système accessible, viable et axé sur la qualité qui reconnaîtra la nécessité de laisser le choix aux parents.

Fondé sur des recherches et des consultations approfondies, ce plan comporte la plus grande augmentation de toute l'histoire de l'Île en matière d'investissement destiné à l'apprentissage des jeunes enfants de la naissance jusqu'à quatre ans. En effet, le financement passera de 5,35 M\$ en 2009-2010 à 8,7 M\$ pour l'année actuelle, ce qui représente une augmentation de 63 %.

Ces nouveaux investissements permettront de mieux préparer les enfants de l'Île à leur entrée à la maternelle, ce qui en retour renforcera leurs capacités à exceller tout au long de leur vie dans diverses possibilités d'instruction.

L'INITIATIVE PRÉSCOLAIRE D'EXCELLENCE – RÉSUMÉ

Cinq groupes profiteront de l'Initiative préscolaire d'excellence.

ENFANTS

Actuellement, il y a environ 6 300 enfants âgés de 0 à 4 ans à l'Île. Parmi eux, environ 2 000 sont inscrits dans l'un ou l'autre des programmes accrédités destinés à la petite enfance à l'échelle de la province. Présentement, le reste des enfants sont gardés à la maison ou dans des services de garde non réglementés.

Pour les enfants de l'Île, le plan :

- Offrira un environnement d'apprentissage de qualité supérieure;
- Stimulera et favorisera la créativité, la découverte et l'amour de l'apprentissage;
- Offrira des expériences d'apprentissage orientées vers le jeu à l'intérieur et à l'extérieur;
- Assurera que tout le personnel des services à la petite enfance est formé et certifié;
- Augmentera les possibilités d'apprentissage pour les jeunes enfants de l'Île ayant des besoins spéciaux.

PARENTS

De nos jours, beaucoup de parents de l'Île doivent travailler, ce qui signifie que leurs enfants requièrent un environnement qui accorde de la valeur tant à l'apprentissage qu'aux services de garde. À cet égard, une variété d'options demeurera accessible aux parents de l'Île relativement à leurs besoins en matière de services de garde. Ce plan ajoutera des options pour améliorer les expériences éducatives des jeunes enfants, tout en maintenant l'accessibilité par la réglementation des coûts et l'offre de programmes partout dans la province.



Pour les parents de l'Île, le plan :

- Réglementera ou modérera les frais exigés aux parents pour veiller à ce que la majorité des familles observe une réduction ou un maintien des frais, et que toute augmentation tarifaire pour le reste des familles soit égale ou inférieure à 1 \$ par jour;
- Offrira de nouvelles options et des options élargies en matière de services de garde aux tout-petits en milieu familial;
- Maintiendra l'accès aux services accrédités pour la petite enfance partout dans la province;
- Fournira des possibilités d'apprentissage de qualité aux jeunes enfants et offrira régulièrement de la rétroaction sur les progrès et le développement;
- Donnera une voix aux parents grâce aux comités consultatifs de parents.

ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Bien entendu, la base de ce nouveau système continue d'être les éducateurs dévoués de l'Île qui enseignent aux enfants et s'en occupent. Par le passé, ce groupe a souvent été négligé, ce qui a eu comme résultat des taux élevés de roulement du personnel et la perte d'employés expérimentés qui se sont tournés vers d'autres possibilités. L'Initiative préscolaire d'excellence traitera les éducateurs à leur juste valeur, soit en tant que professionnels. En retour, il est prévu que les mesures prises dans le cadre de ce plan permettront de conserver une main-d'œuvre stable, ce qui améliorera l'expérience éducative des enfants de l'Île tout au long de la petite enfance.

Pour reconnaître et soutenir le rôle précieux que jouent les éducateurs de la petite enfance, le plan :

- Augmentera le salaire des éducateurs de la petite enfance certifiés;
- Créera et offrira un nouveau niveau d'entrée et des programmes de formation d'un an pour tout le personnel travaillant auprès de la petite enfance, et mettra en place des étapes de carrière;
- Soutiendra le perfectionnement professionnel continu pour tous les échelons du personnel travaillant auprès de la petite enfance;
- Fournira un cadre pour le programme éducatif afin d'appuyer le travail des éducateurs;
- Offrira une nouvelle possibilité pour les éducateurs de la petite enfance de travailler à leur propre compte, grâce à l'établissement de garderies pour les tout-petits.

EXPLOITANTS DE CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Beaucoup de personnes dévouées ont offert des services aux jeunes enfants de l'Île au cours des années, et leur engagement de longue date envers leurs collectivités est largement reconnu et apprécié.

Dans le cadre du nouveau plan, les exploitants auront plusieurs choix qui s'offriront à eux. Les exploitants privés qui souhaitent abandonner leur permis recevront une offre de financement pour les aider à effectuer la transition qui leur permettra de quitter le secteur, et auront la possibilité d'être employés dans un centre de la petite enfance ou d'ouvrir une garderie pour les tout-petits. Les exploitants qui désirent effectuer le transfert dans le nouveau modèle recevront de l'aide pour transformer leur établissement en centre de la petite enfance ou en garderie pour les tout-petits. Les exploitants auront aussi la possibilité de continuer de faire des affaires en tant qu'établissements privés et accrédités.

Pour les exploitants, le plan :

- Permettra de choisir parmi une variété d'options;
- Assurera la qualité et la viabilité à long terme;
- Traitera les priorités des exploitants en matière de ressources humaines relativement à l'amélioration des salaires, à la formation et à la professionnalisation;
- Offrira du perfectionnement professionnel et du soutien consultatif aux superviseurs, aux propriétaires et aux exploitants;
- Fournira du financement unique pour les exploitants qui veulent abandonner leur permis.

UNE ÎLE UNIE

Une éducation fiable, accessible et de qualité supérieure pour les jeunes enfants est vitale pour l'avenir de l'île.

Au fur et à mesure que le monde changera, les Insulaires auront accès à de nouvelles possibilités – et devront faire face à de nouveaux défis. Grâce à notre plan qui vise à assurer un système d'apprentissage de qualité supérieure pour les jeunes enfants, nous effectuons des investissements d'une importance cruciale pour l'avenir de notre province.

En combinant l'amélioration des possibilités offertes aux jeunes enfants de l'île avec l'ajout de soutien considérable au système scolaire public, au secteur postsecondaire et à l'apprentissage des adultes, le gouvernement adhère au concept de l'éducation permanente.

Pour l'ensemble des Insulaires, le plan :

- Assurera l'accès à des programmes d'apprentissage pour les jeunes enfants dans les collectivités locales de toute la province;
- Aidera les personnes à vivre dans la région de leur choix;
- Soutiendra l'épanouissement d'Insulaires bien instruits et accomplis pour des générations à venir.

NOUVELLES OPTIONS POUR LES PARENTS : LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET LES GARDERIES POUR LES TOUT-PETITS

La création des centres de la petite enfance et des garderies pour les tout-petits représente l'aspect principal du plan.

LES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

On prévoit que vingt centres de la petite enfance et de garderies pour les tout-petits seront entièrement fonctionnels en septembre 2010, en plus de la vingtaine d'autres qui doivent ouvrir leurs portes au début de l'année prochaine.

Dans le cadre du plan, une attention particulière a été prise pour veiller à ce que des centres de la petite enfance et des garderies pour les tout-petits ouvrent cette année dans les régions rurales de la province, ce qui assurera un accès continu aux services destinés à la petite enfance pour les parents, et ce, quel que soit l'endroit où ils vivent. En vertu du nouveau modèle, les centres de la petite enfance recevront du financement pour couvrir la différence entre les revenus qu'ils perçoivent grâce aux frais réglementés exigés aux parents, et les coûts liés aux salaires réglementés et aux frais indirects, ce qui fournira du financement stable, prévisible et adéquat au secteur de l'éducation à la petite enfance pour la première fois dans l'histoire de l'île.

En retour de ces nouveaux investissements, les centres de la petite enfance offriront ceci :

Les tarifs des nouveaux centres seront fixés uniformément pour assurer des coûts prévisibles. Pour la majorité des parents, cela aura en fin de compte comme résultat la réduction ou le maintien des frais exigés. Pour les parents qui payaient des tarifs moins élevés pour les services de garde accrédités qu'ils utilisaient auparavant, la hausse des frais ne dépassera pas 1 \$ par jour.

Les centres de la petite enfance comprendront plusieurs autres améliorations :

- Le programme éducatif suivra un cadre particulier.
- Avec l'aide du gouvernement, de nouveaux programmes de formation sont mis au point pour permettre à tout le personnel des programmes de recevoir son brevet au cours des prochaines années et de créer des étapes de carrière intégrées pour le personnel allant du niveau d'entrée jusqu'à la formation supérieure et universitaire. Cette initiative mettra l'île-du-Prince-Édouard à l'avant-garde des provinces canadiennes.

- Les centres de la petite enfance serviront au moins 40 enfants. Néanmoins, il y aura la possibilité d'ouvrir des centres plus petits dans les régions où les besoins locaux le nécessitent.
- Tous les centres de la petite enfance devront créer un comité consultatif de parents pour veiller à ce que ces derniers puissent s'exprimer sur les activités du centre.
- Une grille de salaires quinquennale comportant des augmentations annuelles de 3 % sera mise en vigueur. Cette grille fera davantage correspondre les salaires aux moyennes régionales et encouragera les anciens éducateurs de la petite enfance à revenir dans le domaine. De plus, l'augmentation des salaires incitera les nouveaux venus sur le marché du travail à prendre en considération une carrière gratifiante dans le secteur de l'éducation à la petite enfance, en plus de favoriser une plus grande stabilité et une meilleure continuité dans l'apprentissage des jeunes enfants de l'Île. Voici la grille de salaires pour le personnel et les superviseurs des programmes destinés à la petite enfance :

GRILLE DE SALAIRES DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

Niveau du personnel	Salaires moyen actuel	Nouveau salaire (1re année)	Nouveau salaire (5e année)
1) Directeur (niveau 3) – diplôme d'études supérieures	15,00 \$	21,00 \$	23,64 \$
2) Éducateur certifié (niveau 2) – programme de 2 ans	12,00 \$	15,00 \$	16,88 \$
3) Éducateur certifié (niveau 1) – diplôme d'un an (nouveau)	10,00 \$	13,50 \$	15,17 \$
4) Niveau d'entrée avec certification (90 heures - nouveau)	10,00 \$	12,00 \$	13,50 \$
5) Assistant en besoins spéciaux	10,21 \$	11,71 \$	•

SERVICES DE GARDE AUX TOUT-PETITS

L'un des plus grands défis auxquels doivent faire face les parents de l'Île est la possibilité d'avoir des services de garde accessibles et de qualité supérieure pour les tout-petits.

De nombreux commentaires ont été reçus à ce sujet de la part de parents et d'éducateurs qui désirent avoir de nouvelles options et une meilleure accessibilité en matière de services de garde certifiés pour les tout-petits.

Les services de garde aux tout-petits sont conçus pour aider à calmer ces inquiétudes, et comportent les éléments suivants :

- Les services de garde seront généralement offerts au domicile du fournisseur certifié qui s'occupera au plus de trois enfants, ce qui reflète le besoin de fournir aux parents la possibilité de choisir un milieu familial pour faire garder leurs enfants et offre aux éducateurs l'option de travailler chez eux à leur propre compte. Dans les régions où la demande est élevée, des garderies pour les tout-petits seront offerts, où deux éducateurs pourront s'occuper au maximum de six enfants.
- Les fournisseurs de services de garde qui n'ont pas suivi de formation devront effectuer un cours de 90 heures, obtenir leur brevet, satisfaire aux exigences relatives à la vérification des antécédents et offrir un milieu de vie sécuritaire.
- Les fournisseurs de services de garde bénéficieront du mentorat et du soutien offerts par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ainsi que par leur centre de ressources familiales local.
- Les frais exigés aux parents seront réglementés de sorte à assurer leur stabilité.

En retour, le gouvernement offrira une subvention de démarrage pour l'équipement et d'autres besoins, ainsi qu'un financement annuel de 1 000 \$ par nourrisson.





LE RAPPORT SUR LA PETITE ENFANCE

APERÇU

Le plan se fonde sur de solides assises constituées de consultations et de recherches approfondies. En 2009, le gouvernement a reconnu que le transfert imminent des maternelles dans le système scolaire créerait des défis et des possibilités pour le secteur de la petite enfance. Pour déterminer quels en seraient les impacts, le gouvernement a examiné attentivement les effets du transfert des maternelles sur les ressources humaines et financières.

Pour explorer les différentes possibilités, en janvier 2010, Kathleen Flanagan and Associates a commencé le travail visant à élaborer un cadre détaillé pour la petite enfance à l'Île-du-Prince-Édouard. L'étude a fait appel aux opinions et aux conseils fournis par les parents, les éducateurs de la petite enfance et les répondants clés locaux, nationaux et internationaux, en plus de se baser sur un examen approfondi de la littérature et un sondage en ligne auquel ont répondu plus de 700 parents.

Le Rapport sur la petite enfance recommande que toutes les mesures de l'Île relatives à la petite enfance aient un objectif commun : l'enfant. Cet objectif est mis en évidence dans la vision proposée dans ce rapport :

« Les enfants de l'Î.-P.-É. sont en bonne santé et heureux, curieux et créatifs, enjoués et pleins d'entrain. Ils sont aimés et respectés, en plus d'être rassurés et en sécurité dans leur famille, leur foyer et leur communauté. Les enfants sont notre responsabilité collective. Ils sont appréciés pour ce qu'ils sont aujourd'hui, mais aussi en tant que parents et leaders de demain. »

Le Rapport sur la petite enfance met l'accent sur la tendance principale qui existe à l'échelle mondiale dans le secteur de l'éducation à la petite enfance, soit la mise en place d'un secteur axé sur l'apprentissage des jeunes enfants plutôt que sur les services de garde. Cette priorité a été confirmée par les parents de l'Île et d'autres personnes consultées dans le cadre de l'étude. Son importance est appuyée par l'ensemble de plus en plus vaste de preuves soutenant que les investissements effectués dans la petite enfance permettent de récolter les bénéfices de la santé, du bien-être, de la prospérité et de l'apprentissage tout au long de la vie.

LE RAPPORT SUR LA PETITE ENFANCE : OBJECTIF ET RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Le Rapport sur la petite enfance recommande à l'Île-du-Prince-Édouard de créer un système d'éducation à la petite enfance qui est :

- De qualité supérieure;
- Accessible;
- Viable;
- Respectueux du choix des parents.

Qualité : Pour promouvoir la qualité, le rapport recommande d'adopter des mesures afin d'améliorer l'accès à la formation et à la certification, l'élaboration des programmes éducatifs, la participation des parents, le salaire et les conditions de travail, les mesures de qualité et la recherche.

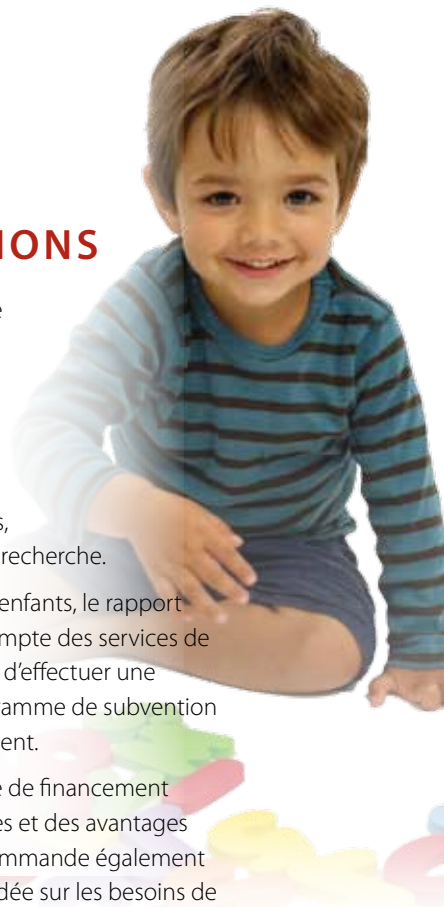
Accessibilité : Pour améliorer la disponibilité et l'abordabilité de l'apprentissage des jeunes enfants, le rapport recommande d'utiliser les infrastructures publiques lorsqu'elles sont disponibles, de tenir compte des services de garde avant et après l'école, de créer un réseau de services de garde agréés aux nourrissons, d'effectuer une planification mieux structurée des nouveaux espaces, d'apporter des modifications au Programme de subvention pour les services de garde d'enfants et de mettre en place un nouveau modèle de financement.

Viabilité : Pour assurer la viabilité, le rapport recommande la création d'un nouveau modèle de financement qui augmentera la capacité financière des parents, tout en offrant aux éducateurs des salaires et des avantages qui représentent mieux leur niveau d'instruction et l'étendue de leurs responsabilités. Il recommande également d'adopter une approche planifiée et coordonnée relativement à la nouvelle orientation, fondée sur les besoins de la collectivité et guidée par des comités consultatifs régionaux.

Choix des parents : Les commentaires des parents, des éducateurs et des exploitants indiquent clairement qu'il n'existe pas de solution universelle. Pour refléter ces divers points de vue, le Rapport sur la petite enfance recommande de continuer à offrir la possibilité de choisir parmi différentes options.

L'Initiative préscolaire d'excellence offre une variété d'options aux parents et aux exploitants :

- Il sera toujours possible d'utiliser les services des centres de la petite enfance accrédités du secteur privé. Indépendamment du fait qu'ils œuvrent dans le secteur privé ou sans but lucratif, les exploitants qui ne souhaitent pas prendre part au nouveau modèle peuvent choisir de poursuivre leurs activités en tant que centres accrédités à l'intérieur du système. Néanmoins, ils devront continuer de satisfaire aux exigences réglementaires ayant trait, entre autres, à la sécurité, à l'espace, aux ratios éducateur-enfants et à la formation du personnel. Ces centres différeront des nouveaux centres de la petite enfance relativement au fait qu'ils seront en mesure de fixer leurs propres tarifs pour les parents et leur propre échelle de salaire, en plus de pouvoir choisir leur propre programme éducatif, mais les subventions de financement direct seront évaluées au fil du temps.
- Les parents pourront inscrire leur enfant dans l'un des nouveaux centres de la petite enfance. Ces centres seront homologués et réaliseront les objectifs clés du Rapport sur la petite enfance en matière de qualité, d'accessibilité et de viabilité. Pour appuyer ces objectifs, les centres de la petite enfance offriront des frais réglementés aux parents, une grille de salaires pour les éducateurs, du financement amélioré, du soutien de qualité et un cadre cohérent en matière de programme éducatif pour les jeunes enfants. Tous ces centres devront respecter une politique de libre admission, ce qui inclut des places pour les tout-petits et les jeunes enfants ayant des besoins spéciaux. Complémentaires aux centres de la petite enfance, des services de garde aux nourrissons seront créés partout dans la province afin d'augmenter l'accessibilité et de fournir un environnement formé de petits groupes et semblable au milieu familial pour les enfants de moins de deux ans.
- Bien entendu, certains parents peuvent choisir de faire garder leurs enfants dans le secteur non structuré, où les arrangements en matière de paiement et de services demeurent strictement entre le parent et le fournisseur de services de garde – cette option sera évidemment toujours offerte.



INITIATIVE PRÉSCOLAIRE D'EXCELLENCE – MISE EN ŒUVRE

On prévoit mettre le plan en œuvre au cours des deux prochains exercices financiers. Cette année, le gouvernement investira 8,7 M\$, et en 2011-2012, cet investissement augmentera à 9,7 M\$. Ce plan comportera une évaluation, devant être effectuée à l'automne 2011, qui guidera toute amélioration supplémentaire.

Voici les éléments qui constituent le plan :

1. SALAIRES

En septembre 2010, le gouvernement mettra en œuvre un nouveau programme d'amélioration des salaires pour tous les éducateurs de la petite enfance brevetés de la province. Cette amélioration assurera un salaire minimum de 15 \$ l'heure pour tous les éducateurs de la petite enfance brevetés. Cette initiative représente un investissement de 700 000 \$ en augmentation de salaire pour le personnel breveté travaillant dans les centres actuellement en activité pour les sept mois allant de septembre 2010 à mars 2011. Le personnel breveté des nouveaux centres de la petite enfance recevra aussi 15 \$ l'heure en vertu de la grille de salaires.

2. FORMATION

Avec le soutien de l'Entente sur le développement du marché du travail/Entente sur le marché du travail, le Holland College et le Collège Acadie I.-P.-É., conjointement avec le gouvernement, créeront et offriront de la formation pour veiller à ce que tout le personnel des programmes du secteur de la petite enfance soit breveté. Pour l'exercice en cours, 500 000 \$ seront investis afin de mettre au point un programme d'agrément de niveau d'entrée d'une durée de 90 heures et de

commencer à l'offrir au personnel non certifié œuvrant actuellement dans le secteur. À la fin de sa formation, le personnel recevra également une augmentation de salaire. À la deuxième année, le financement sera maintenu pour continuer de donner la formation de niveau d'entrée, ainsi que pour créer et commencer à offrir un programme de certificat d'un an.

3. CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET GARDERIES POUR LES TOUT-PETITS

Le gouvernement entamera la transition pour créer un système axé sur l'apprentissage des jeunes enfants plutôt que sur les services de garde en établissant une vingtaine de centres de la petite enfance et de garderies pour les tout-petits d'ici septembre 2010. La priorité sera accordée au maintien de l'accès dans les régions rurales où les services actuels seront les plus touchés par le transfert des maternelles.

Après cette première étape, le gouvernement établira le contact avec tous les autres fournisseurs de services destinés à la petite enfance pour étudier l'étendue du projet visant à les transformer en centres de la petite enfance. D'ici novembre 2010, le gouvernement aura avisé tous les centres de leur état. Pendant les mois suivants, les centres procéderont à leur transformation dès qu'ils seront prêts, ce qui minimisera les perturbations pour les enfants, les parents et le personnel. Du financement s'élevant à 1,2 M\$ a été accordé aux centres de la petite enfance et aux garderies pour les tout-petits qui seront créés au cours de l'exercice actuel.



4. PROGRAMME BONS ENDROITS POUR APPRENDRE

Ce programme offre du financement s'élevant à 200 000 \$ pour l'exercice actuel afin de rénover et d'équiper l'espace disponible dans les écoles de sorte à faciliter l'établissement de centres de la petite enfance dans les écoles publiques.

5. BESOINS SPÉCIAUX

Le gouvernement augmentera le financement au programme destiné aux besoins spéciaux de 10 % pour offrir au personnel spécialisé en besoins spéciaux un rajustement de salaire. Cette initiative constitue un investissement supplémentaire de 100 000 \$, ce qui fait s'élever le financement total du programme à 1,1 M\$.

6. AIDE EN MATIÈRE DE FRAIS DES PARENTS

Pour aider les familles à payer les coûts liés aux services destinés à la petite enfance, l'Initiative préscolaire d'excellence maintiendra ou réduira en fin de compte les frais pour la majorité des familles. Pour les autres familles, l'augmentation des frais sera au maximum de 1 \$ par jour par enfant.

Pour aider davantage les jeunes familles à revenu relativement faible et augmenter l'accès de leurs enfants à l'éducation à la petite enfance, le plan comporte deux améliorations considérables apportées au Programme de subvention pour les services de garde d'enfants. Les allocations quotidiennes, qui ont augmenté pour la dernière fois en 2005, hausseront de 10 %. Quant au seuil de revenu, qui a été augmenté pour la dernière fois en 2007, celui-ci s'accroîtra de 2 000 \$. Ces mesures seront avantageuses pour les familles qui reçoivent déjà de l'aide au moyen de ce programme, et élargiront l'admissibilité à d'autres jeunes familles à faible revenu et à revenu modeste.

Ensemble, ces mesures représentent des investissements de 600 000 \$ en matière de réduction des frais exigés aux parents.

7. PROGRAMME EN MATIÈRE DE MESURES D'AJUSTEMENT POUR LE SECTEUR

Pour favoriser une transition méthodique vers le nouveau modèle, un nouveau programme en matière de mesures d'ajustement pour le secteur, comprenant des investissements de 940 000 \$, offrira le soutien suivant.

Dans les régions où il existe une accessibilité excédentaire, un fonds de rachat de permis sera offert aux centres qui veulent cesser leurs activités.

Il sera possible d'avoir accès à un fonds de transition pour les centres qui désirent devenir de nouveaux centres de la petite enfance, mais qui ont besoin de temps et de soutien pour effectuer le changement. Les centres devront maintenir entre-temps leurs hausses de frais à moins de 1 \$, accepter de satisfaire aux critères exigés des centres de la petite enfance et fournir les données financières requises pour évaluer la nécessité du soutien de transition.

Un fonds de planification sera géré par l'Association pour le développement de la petite enfance en collaboration avec le gouvernement pour aider les centres en matière de planification des ressources humaines, d'avis juridiques et de conseils financiers, et pour promouvoir la coopération entre les exploitants afin qu'ils créent conjointement de nouveaux centres de la petite enfance.

8. ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Pour continuer d'appuyer le secteur en cette période de transition, le gouvernement augmentera le financement de base accordé à l'Association pour le développement de la petite enfance de l'Île-du-Prince-Édouard à 160 000 \$. Grâce à ce financement, l'association aidera les centres, le personnel et les parents à effectuer une transition méthodique et en douceur vers le nouveau modèle. Aussi, l'association pourra faire appel au soutien à la transition du secteur indiqué ci-dessus pour aider les centres à avoir accès à de l'expertise et à des conseils spécialisés ou détaillés, au besoin.

CONCLUSION

Le gouvernement a effectué une importante analyse interne et externe pour examiner le secteur de la petite enfance. Cette analyse a considéré les impacts immédiats relatifs au transfert des maternelles dans le système scolaire, ainsi que l'approche à long terme requise pour favoriser le succès à venir des enfants au moyen d'un système renouvelé d'éducation à la petite enfance dans la province. Le Rapport sur la petite enfance a fourni un examen détaillé du secteur et a présenté des recommandations devant être prises en considération par le gouvernement pendant qu'il procède à la mise en œuvre de son plan.

L'éducation est l'une des grandes priorités du présent gouvernement, comme il est possible de l'observer grâce à des initiatives novatrices et sans précédent, comme la bourse George Coles et le transfert des maternelles dans le système scolaire.

Le budget du gouvernement pour l'année 2010 a accordé un investissement supplémentaire de 13,6 M\$ dans le secteur de l'éducation et de l'apprentissage de la petite enfance afin de créer des possibilités pour les enfants de l'Île. Ce financement comprend l'investissement du gouvernement dans les maternelles qui a triplé, passant de 3,2 M\$ à 10 M\$ cette année. Par ailleurs, pour les enfants de la naissance jusqu'à quatre ans, le budget a mis l'accent sur du nouveau financement s'élevant à 2,5 M\$ et des économies additionnelles liées aux maternelles, qui seront réinvesties dans le secteur de la petite enfance.

Du financement supplémentaire de 700 000 \$ est également offert en vertu des programmes sur le marché du travail pour satisfaire aux besoins du secteur en matière de formation additionnelle et continue, ce qui s'ajoute aux 650 000 \$ déjà fournis en 2009 dans le cadre du programme de formation accélérée.

Il s'agit de la plus importante augmentation unique en matière de financement pour les services éducatifs et de garde à l'enfance dans toute l'histoire de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette augmentation comprend les mesures suivantes :

- Des augmentations salariales, de la formation et des étapes de carrière pour tout le personnel;
- La création des centres de la petite enfance et des garderies pour les tout-petits;
- Des frais réglementés pour les parents dans les centres de la petite enfance et les garderies pour les tout-petits;
- La mise en place du programme Bon endroits pour apprendre to Learn pour permettre de rénover et d'équiper l'espace disponible dans les écoles pour la petite enfance;
- Le programme en matière de mesures d'ajustement pour le secteur, incluant des mesures comme le rachat de permis et la mise en place d'un fonds de transition;
- La création d'un fonds de planification pour le secteur, qui sera géré par l'Association pour le développement de la petite enfance. Le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec les associations, les éducateurs, les exploitants et les parents pour examiner le secteur de la petite enfance, transférer les maternelles dans le système scolaire, et maintenant réorienter et revitaliser le secteur de la petite enfance.

L'Initiative préscolaire d'excellence se fonde sur la conviction que les jeunes enfants de l'Île méritent le départ le plus solide possible et que le gouvernement a la responsabilité sociale d'offrir à tous les enfants de la province l'accès à des possibilités d'apprentissage de qualité supérieure. Comme le souligne le Rapport sur la petite enfance, les enfants influent sur leurs parents, leur famille, leur communauté et leur société.



Éducation et Développement
de la petite enfance

Immeuble Sullivan | 16 rue Fitzroy

C. P. 2000 | Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

Téléphone : 902-368-4600 | Télécopieur : 902-368-4663